

L'an deux mil vingt-cinq, le 17 juillet à 19 h 00, le Conseil Communautaire légalement convoqué s'est réuni, salle du Conseil Municipal de la Mairie de DUN-SUR-AURON en séance publique, sous la présidence de Monsieur Louis COSYNS, Président de la CDC LE DUNOIS.

**Convocation :** 8 juillet 2025

**Conseillers en exercice :** 36

**Présents :** 24

**Votants :** 29 (24 + 5 pouvoirs)

**Quorum à 19 membres :** Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut valablement délibérer.

**Etaient présent(e)s**

Mrs Gaël BELLEUT- Jean-Michel BERTAUX. Mme Patricia BILBAULT. Mr Rémi BOURRET. Mme Marie-Claire BRANSARD. Mrs Nicolas CARBOULEC. David CHASSET. Louis COSYNS. Jean-Marie DELEUZE. Mme Christelle DELOUCHE. Mr Denis FERRIER. Mmes Stéphanie FONTAINE. Françoise FOUCHARD. Mrs Bertrand de GANAY. Hubert de GANAY. Mme Laurence JANVIER. Mrs Michel MORIN. Robert MORISSE. Mme Angélique NOUAT. Mrs Denis PAJOT. Christian RICHARD. François ROUX. Mme Irène THIBAULT. Mr François VINCENT.

**Absents ayant donné pouvoir :**

Mme Florence CHÉDIN à Mr Robert MORISSE.

Mr Pierre de JOUVENCHEL à Mr Hubert de GANAY.

Mr Etienne DURAND à Mme Marie-Claire BRANSARD.

Mme Céline GÉRY à Mme Françoise FOUCHARD.

Mme Emilie WAQUA-BOURDON à Mr François ROUX.

**Absent excusé :**

Mr Bertrand PHILIPPON.

**Absents :**

Mrs Xavier CRÉPIN. Alain DESJEAN. Jean-Claude MARAIS-ARNOULT. Yves PETIT. René RASLE. Daniel RONDIER.

**Ordre du jour de la séance :**

**I - Approbation du procès-verbal de la séance du conseil communautaire du 08/04/2025**

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

**II - Désignation d'un secrétaire de séance**

Monsieur BELLEUT Gaël est désigné secrétaire de séance.

### III - Délibérations

#### Rapporteur - le Président :

2025-34 : Compte-rendu des décisions prises par le Président par délégation du Conseil Communautaire

2025-35 : Mise à disposition du bâtiment de la halte routière à la CDC Le Dunois

2025-36 : Réhabilitation de l'ancienne gare routière de Dun-sur-Auron en bureau d'information touristique - Plan de financement 2025

#### Rapporteur - Robert MORISSE :

2025-37 : Société Publique Locale « Tri Berry Nivernais » - Présentation du rapport de gestion 2024

#### Rapporteur - le Président :

2025-38 : Comité Local pour l'emploi de Saint-Amand Montrond - Désignation des représentants

2025-39 : Accord cadres Armées - Collectivités - Signature

2025-40 : Autorisation de recrutement sur emploi non-permanent- Accroissement temporaire d'activité - Modification du tableau des effectifs - Année scolaire 2025-2026

#### Rapporteur - Robert MORISSE :

2025-41 : Admission en créances éteintes - Budget du service annexe « OM-Déchetterie »

#### Rapporteur - Jean-Michel BERTAUX :

2025-42 : Aide économique Fonds Partenarial Economie de Proximité « EI CAAP FLEURS By AURORE »

2024-43 : Aide économique Fonds Partenarial Economie de Proximité « PALIN PAYSAGE »

2025-44 : Aide économique Fonds Partenarial Economie de Proximité « LE REMPART DUNOIS »

2025-45 : Aide économique Fonds Partenarial Economie de Proximité « OPTIQUE BRAS »

2025-46 : Aide économique Fonds Partenarial Economie de Proximité « HUILERIE D'AURON »

#### Rapporteur - le Président :

2025-47 : Avis au titre de l'évaluation environnementale sur le projet d'installation d'une centrale agrivoltaïque au sol d'une puissance de 48.2 MWc - sur les communes de Saint-Germain des Bois et Saint-Denis de Palin

2025-48 Avis au titre de l'évaluation environnementale sur le projet d'installation d'une centrale agrivoltaïque au sol d'une puissance de 18.1 MWc - sur les communes de Saint-Denis de Palin et Saint-Germain des Bois

2025-49 : Avis sur les projets et subventions proposés au titre de CRST 2025-2028 du Pays Berry Saint-Amandois

\*\*

N°2025-34

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT  
PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- Le 26/05/2025 : Signature du contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le renouvellement du marché de collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés avec le **Cabinet VerdiCité, sis 20 rue Voltaire - 93100 - MONTREUIL** - aux conditions suivantes :

Montants en Euros	HT	TTC
Réunion de lancement	912.50	1 095.00
Dimensionnement - Etude d'implantation	5 500.00	6 600.00
AMO renouvellement de marché de collecte et traitement des DMA	26 512.50	31 815.00
<b>TOTAL</b>	<b>32 925.00</b>	<b>39 510.00</b>

**N°2025-35**  
**MISE A DISPOSITION DU BÂTIMENT**  
**DE LA « HALTE ROUTIÈRE » A LA CDC LE DUNOIS**

M. le Président expose à l'assemblée que dans le cadre de sa compétence obligatoire « Développement économique - Promotion du tourisme », il convient d'accepter la mise à disposition par la commune de DUN-SUR-AURON à la CDC le Dunois, du bâtiment de la « Halte routière », sis Place du champ de foire à DUN-SUR-AURON, afin de lui permettre d'y aménager un point d'information touristique.

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé de M. le Président et après en avoir délibéré décide :

- d'approuver les termes du procès-verbal de mise à disposition des biens annexé à la présente ;
- d'autoriser M. le Président, ou à défaut un de ses Vice-présidents, à le signer ;
- en tant que de besoin d'effectuer toutes les écritures comptables nécessaires à cet effet.

. POUR : 20 (16+4 pouvoirs)

. CONTRE : 3 (2+1 pouvoir - Mrs Bertrand de GANAY. Hubert de GANAY + pouvoir de Mr Pierre de JOUVENCHEL.)

. ABSTENTIONS : 6 (Mrs Rémi BOURRET. Nicolas CARBOULEC. Jean-Marie DELEUZE. Mmes Angélique NOUAT. Irène THIBLAUT. Mr François VINCENT.)

**PROPOSITION ADOPTÉE**

N°2025-36  
RÉHABILITATION DE L'ANCIENNE GARE ROUTIÈRE  
DE DUN-SUR-AURON EN BUREAU D'INFORMATION TOURISTIQUE  
PLAN DE FINANCEMENT 2025

Le rapporteur expose à l'assemblée le projet de réhabilitation de l'ancienne gare routière de DUN/AURON en bureau d'information touristique, d'un montant prévisionnel de **405 426.90 €uros H.T.**, soit **486 512.28 €uros T.T.C.**

Les aides de l'Etat - Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) et de la Région Centre Val-de-Loire sont sollicitées.

**Le Conseil communautaire, entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré décide :**

- d'approuver et d'inscrire au budget prévisionnel 2025, le projet de réhabilitation de l'ancienne gare routière de DUN/AURON en bureau d'information touristique.

- d'approuver le principe de le réaliser dans les deux années à venir.

- d'approuver le plan de financement suivant :

➤ **Etat - Fonds vert** : **73 944.23 €uros** (soit 80 % de la mise en œuvre des dépenses éligibles au titre du Fonds vert) représentant 18.23 % du montant H.T. de l'opération.

➤ **Région Centre Val-de-Loire - CRST 2024-2027** : **69 200.00 €uros** (soit 60 % de la mise en œuvre des matériaux relevant des travaux d'économie d'énergie + bonus MBS) + représentant 17.07 % du montant H.T. de l'opération.

➤ **CDC Le Dunois - Fonds propres** : le solde du montant H.T. des travaux plus l'avance de T.V.A.

- d'autoriser M. le Président, ou à défaut un de ses Vice-présidents, à signer tous documents afférents à cette opération.

↳ **M. Bertrand de GANAY** trouve qu'il n'y a aucun intérêt à déplacer le PIT actuel sur cet emplacement.

↳ **M. le Président** explique pourquoi le bâtiment de l'ancienne gare routière a été choisi pour accueillir le futur PIT.

Il s'agit d'un projet structurant pour le territoire, identifié au sein de l'ORT de la ville de DUN/AURON dans le cadre du programme PVD. Il fait l'objet d'une fiche action et s'insère dans un programme plus large d'accueil des cyclotouristes de la véloroute « Canal de Berry à vélo » et de liaison cyclable au cœur de la commune.

Il insiste sur le fait que l'emplacement n'a pas été choisi au hasard, mais est le fruit de l'étude rendue par l'agence BIENTÔT dans le cadre de la réalisation de l'ORT de DUN/AURON. Il s'agit de marquer un point d'accroche pour l'entrée de ville.

. **POUR** : 21 (17+4 pouvoirs)

. **CONTRE** : 1 (Mr Bertrand de GANAY.)

. ABSTENTIONS : 7 (6+1 pouvoir - Mrs Nicolas CARBOULEC. Jean-Marie DELEUZE. Hubert de GANAY + pouvoir Mr Pierre de JOUVENCEL. Mmes Angélique NOUAT. Irène THIBLAUT. Mr François VINCENT.)

## PROPOSITION ADOPTÉE

**N°2025-37**  
**SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE « TRI BERRY NIVERNAIS »**  
**PRÉSENTATION DU RAPPORT DE GESTION 2024**

Le rapporteur donne lecture à l'assemblée du rapport de gestion 2024 de la Société Publique Locale Tri BERRY-NIVERNAIS.

Le Conseil communautaire, entendu l'exposé du rapporteur prend acte des documents présentés.

**N°2025-38**  
**COMITÉ LOCAL POUR L'EMPLOI DE SAINT-AMAND MONTROND**  
**DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS**

M. le Président informe l'assemblée de la mise en place de comités locaux pour l'emploi, issus de la Loi pour le plein emploi du 18/12/2023, dans le cadre d'une nouvelle gouvernance nationale et territoriale du réseau pour l'emploi.

Ces comités sont notamment chargés :

- d'identifier les enjeux prioritaires des territoires qu'ils recouvrent ;
- de recenser les besoins des demandeurs d'emploi et des entreprises ;
- d'élaborer une feuille de route traduisant les priorités, les actions et les indicateurs de suivi.

Pour le Cher, 3 comités locaux pour l'emploi sont créés et il nous est demandé de désigner 2 représentants de la CDC Le Dunois pour siéger durant 3 ans au comité local de ST AMAND MONTROND, 1 en tant que titulaire et l'autre en tant que suppléant.

Le Conseil communautaire, entendu l'exposé de M. le Président et après en avoir délibéré, désigne les représentants suivants :

### Comité local pour l'emploi de ST AMAND MONTROND

- Représentant titulaire : Mr Jean-Michel BERTAUX.
- Représentant suppléant : Mme Françoise FOUCHARD.

## PROPOSITION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

**N°2025-39**  
**ACCORD CADRE ARMÉES - COLLECTIVITÉS - SIGNATURE**

M. le Président présente à l'assemblée l'accord cadre proposé par le ministère des Armées dans le département du Cher.

S'appuyant sur le socle des grands domaines d'intérêt partagés, cet accord cadre a pour finalité de fixer les objectifs de collaboration entre le ministère des Armées et les collectivités signataires, et de formaliser les relations entre les Parties.

Il n'exclut pas d'autres domaines de collaboration dans des champs d'activité tels que l'économie, les infrastructures ou l'environnement.

Cet accord cadre est ouvert à la signature des collectivités de la région Centre-Val-de-Loire, et plus particulièrement celles du Cher recherchant des synergies avec les formations administratives du ministère des Armées stationnées dans le département du Cher.

Il s'agit donc de structurer et renforcer les relations existantes entre les unités militaires et les collectivités locales :

- en rassemblant les partenariats existants sans les remettre en cause ;
- en intégrant de nouveaux domaines de partenariats ;
- sans pour autant se substituer à des conventions existantes.

Le partenariat porte sur le développement de la coopération entre le ministère des Armées et les collectivités signataires, en vue de promouvoir l'esprit de défense au sein de la région, et plus spécifiquement du Cher, d'accompagner le personnel du ministère des Armées et sa famille et de soutenir les projets ayant pour objet de développer un esprit civique et citoyen. A plus long terme, cette coopération va renforcer l'engagement citoyen de la région et lui permettre de mieux connaître l'organisation et les enjeux de la défense nationale, d'assimiler les valeurs de la République et de comprendre l'importance du devoir de mémoire.

Le Conseil communautaire, entendu l'exposé de M. le Président et après en avoir délibéré décide :

- d'approuver l'Accord cadre Armées - Collectivités proposé,
- d'autoriser M. le Président, ou à défaut, un de ses Vice-présidents à le signer.

**PROPOSITION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

**N°2025-40**  
**AUTORISATION DE RECRUTEMENT SUR EMPLOI NON PERMANENT -**  
**ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ -**  
**MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS -**  
**ANNÉE SCOLAIRE 2025/2026**

Le Président :

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment l'article L332-23-1°, donnant la possibilité de recruter des agents non titulaires sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin ponctuel en cas d'accroissement temporaire d'activité.

Considérant qu'il faut permettre aux services de conduire leurs activités respectives, il est proposé d'autoriser le recrutement suivant pour l'année scolaire 2025/2026 et de modifier en conséquence le tableau des effectifs.

Le Conseil communautaire, entendu l'exposé de M. le Président et après en avoir délibéré décide :

- d'autoriser le recrutement dans le cadre de la compétence école, d'un adjoint technique à temps non complet (28h/35h) pour l'année scolaire 2025/2026, affecté à l'école de Senneçay.

La rémunération est fixée sur la base de l'indice correspondant au 1<sup>er</sup> échelon du grade.

- que le tableau des emplois sera modifié en conséquence,  
- que les crédits seront inscrits au budget général,  
- que M. le président est chargé de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### **PROPOSITION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

<p style="text-align: center;"><b>N°2025-41</b> <b>ADMISSION EN CRÉANCES ÉTEINTES</b> <b>Budget du service annexe « OM-Déchetterie »</b></p>
--

Le rapporteur fait part à l'assemblée d'une demande de régularisation du Service de Gestion Comptable de ST AMAND MONTROND, de validation de créances éteintes sur le budget annexe OM-Déchetterie pour un montant de 273.34 €.

Le Conseil communautaire, entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré décide :

- d'accepter la régularisation des admissions en créances éteintes proposées ci-dessus.

Il est précisé que cette opération constitue une dépense de fonctionnement sur l'exercice 2025 et que les crédits nécessaires ont été prévus au budget au compte 6542.

- d'autoriser M. le Président, ou à défaut un de ses Vice-présidents, à signer tous documents afférents à cette opération.

### **PROPOSITION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

N°2025-42

**AIDE ÉCONOMIQUE FONDS PARTENARIAL ECONOMIE DE PROXIMITÉ**  
**« EI CAAP FLEURS by AURORE »**

→ **Mme Irène THIBAULT** informe qu'elle s'abstiendra sur tous les votes relatifs aux aides économiques. Elle reproche de ne pas avoir été conviée à la commission de développement économique et touristique qui a instruit les dossiers.

Monsieur le Président lui rappelle qu'elle ne fait pas partie de cette commission qui est composée des membres suivants :

- Patricia BILBAULT
- Françoise FOUCHARD
- Bertrand De GANAY
- Céline GERY
- Christian RICHARD

et présidée par Jean-Michel BERTAUX.

Par sa délibération 2023-11a du 28/02/2023, la Communauté de communes Le Dunois a adopté le règlement d'intervention du fonds commun Economie de Proximité mis en place par la Région Centre-Val de Loire à destination des entreprises de proximité, dans le but d'accompagner l'économie dans le cadre de la revitalisation des centres-bourgs et des centres-villes en renforçant ainsi l'attractivité des territoires.

L'intérêt de ce fonds partenarial est de mutualiser les moyens humains et financiers des intercommunalités et de la Région, mais également de l'écosystème local et ainsi d'être réactif, souple et en proximité avec les projets des entreprises, qui constituent le tissu économique de nos communes et des emplois non délocalisables.

C'est dans ce cadre et en réponse à la sollicitation adressée par l'entreprise, qu'il est proposé d'attribuer la subvention au titre Fonds Partenarial Economie de Proximité suivante :

Nom de la structure	Nom du représentant	Nature du projet	Montant de la subvention en Euros
EI CAAP Fleurs by Aurore	DUMORTIER Aurore	- installations et aménagements - mobilier - communication - système d'arrosage	1 972.00 €

Le Conseil communautaire, vu l'avis de la Commission développement économique en date du 05/06/2025, entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré décide :

- d'attribuer le montant de l'aide susvisée ;
  - d'autoriser M. le Président ou à défaut un de ses Vice-présidents, à signer tous documents relatifs à cette opération.
- . POUR : 28 (23+5 pouvoirs)  
. CONTRE : 0  
. ABSTENTION : 1 (Mme Irène THIBAULT.)

## PROPOSITION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

N°2025-43

### AIDE ÉCONOMIQUE FONDS PARTENARIAL ÉCONOMIE DE PROXIMITÉ « PALIN PAYSAGE »

Par sa délibération 2023-11a du 28/02/2023, la Communauté de communes Le Dunois a adopté le règlement d'intervention du fonds commun Economie de Proximité mis en place par la Région Centre-Val de Loire à destination des entreprises de proximité, dans le but d'accompagner l'économie dans le cadre de la revitalisation des centres-bourgs et des centres-villes en renforçant ainsi l'attractivité des territoires.

L'intérêt de ce fonds partenarial est de mutualiser les moyens humains et financiers des intercommunalités et de la Région, mais également de l'écosystème local et ainsi d'être réactif, souple et en proximité avec les projets des entreprises, qui constituent le tissu économique de nos communes et des emplois non délocalisables.

C'est dans ce cadre et en réponse à la sollicitation adressée par l'entreprise, qu'il est proposé d'attribuer la subvention au titre Fonds Partenarial Economie de Proximité suivante :

Nom de la structure	Nom du représentant	Nature du projet	Montant de la subvention en €uros
PALIN PAYSAGE	BERTAUX Anne-Sophie	- matériel motorisé de motoculture - outils manuels ou d'entretien de précision et en matériel motorisé de motoculture	5 000.00 €

Le Conseil communautaire, vu l'avis de la Commission développement économique en date du 05/06/2025, entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré décide :

- d'attribuer le montant de l'aide susvisée ;
- d'autoriser M. le Président ou à défaut un de ses Vice-présidents, à signer tous documents relatifs à cette opération.

↳ **M. Hubert de GANAY** dit qu'il s'agit d'une entreprise qui a déjà été aidée.

↳ **M. Jean-Michel BERTAUX** lui répond que ce n'est pas vrai. L'entreprise qui avait bénéficié d'une aide était PALIN ESPACES VERTS, le dossier présenté concerne l'entreprise PALIN PAYSAGE.

Il complète son propos en rappelant que ces entreprises emploient une cinquantaine de personnes sur le territoire et qu'elles contribuent au développement économique de ce dernier.

↳ **M. Bertrand de GANAY** demande si le versement des aides donne lieu à contrôle.

↳ **M. le Président** lui répond qu'évidemment les dossiers sont suivis, contrôlés et que des justificatifs sont exigés.

↳ **M. Bertrand de GANAY** ajoute qu'il ne trouve pas très « libéral » le fait d'aider à l'équipement des entreprises. Il est d'accord pour aider quand il s'agit d'une création ou d'une reprise d'activité, pas quand c'est pour de l'achat de matériel.

↳ **M. le Président** rappelle que l'enveloppe votée au budget pour les aides économiques est une enveloppe « fermée ».

Il faut commencer à s'interroger sur le devenir de ce dispositif et si l'on souhaite le maintenir en l'état.

Il explique être favorable à des aides à l'installation/création, mais pas en ce qui concerne des aides « récurrentes » (entreprises déjà aidées qui sollicitent de nouveau le dispositif).

. POUR : 23 (19+4 pouvoirs)

. CONTRE : 0

. ABSTENTIONS : 6 (5+1 pouvoir - Mrs Rémi BOURRET- Denis FERRIER. Bertrand de GANAY. Hubert de GANAY + pouvoir de Mr Pierre de JOUVENCEL. Mme Irène THIBAULT.)

### PROPOSITION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

#### N°2025-44 AIDE ÉCONOMIQUE FONDS PARTENARIAL ÉCONOMIE DE PROXIMITÉ « LE REMPART DUNOIS »

Par sa délibération 2023-11a du 28/02/2023, la Communauté de communes Le Dunois a adopté le règlement d'intervention du fonds commun Economie de Proximité mis en place par la Région Centre-Val de Loire à destination des entreprises de proximité, dans le but d'accompagner l'économie dans le cadre de la revitalisation des centres-bourgs et des centres-villes en renforçant ainsi l'attractivité des territoires.

L'intérêt de ce fonds partenarial est de mutualiser les moyens humains et financiers des intercommunalités et de la Région, mais également de l'écosystème local et ainsi d'être réactif, souple et en proximité avec les projets des entreprises, qui constituent le tissu économique de nos communes et des emplois non délocalisables.

C'est dans ce cadre et en réponse à la sollicitation adressée par l'entreprise, qu'il est proposé d'attribuer la subvention au titre Fonds Partenarial Economie de Proximité suivante :

Nom de la structure	Nom du représentant	Nature du projet	Montant de la subvention en €uros
LE REMPART DUNOIS	DERIAUD Francis et COSYNS Nicolas	- tables restaurant - pétrin, - matériel cuisine (plonge) - matériel cuisine (tables...) - table réfrigérée pizza - bouleuse pâte - fourneau 4 feux - mobilier	4 798.00 €

**Le Conseil communautaire, vu l'avis de la Commission développement économique en date du 05/06/2025, entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré décide :**

- d'attribuer le montant de l'aide susvisée ;
  - d'autoriser M. le Président ou à défaut un de ses Vice-présidents, à signer tous documents relatifs à cette opération.
- . **POUR** : 28 (23+5 pouvoirs)
- . **CONTRE** : 0
- . **ABSTENTION** : 1 (Mme Irène THIBAULT.)

### **PROPOSITION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

**N°2025-45**

**AIDE ÉCONOMIQUE FONDS PARTENARIAL ÉCONOMIE DE PROXIMITÉ**

**« OPTIQUE BRAS »**

Par sa délibération 2023-11a du 28/02/2023, la Communauté de communes Le Dunois a adopté le règlement d'intervention du fonds commun Economie de Proximité mis en place par la Région Centre-Val de Loire à destination des entreprises de proximité, dans le but d'accompagner l'économie dans le cadre de la revitalisation des centres-bourgs et des centres-villes en renforçant ainsi l'attractivité des territoires.

L'intérêt de ce fonds partenarial est de mutualiser les moyens humains et financiers des intercommunalités et de la Région, mais également de l'écosystème local et ainsi d'être réactif, souple et en proximité avec les projets des entreprises, qui constituent le tissu économique de nos communes et des emplois non délocalisables.

C'est dans ce cadre et en réponse à la sollicitation adressée par l'entreprise, qu'il est proposé d'attribuer la subvention au titre Fonds Partenarial Economie de Proximité suivante :

<b>Nom de la structure</b>	<b>Nom du représentant</b>	<b>Nature du projet</b>	<b>Montant de la subvention en €uros</b>
OPTIQUE BRAS	BRAS Aurélien	- aménagement du magasin d'optique, - réfection complète de la zone accueil	4 698.00 €

**Le Conseil communautaire, vu l'avis de la Commission développement économique en date du 05/06/2025, entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré décide :**

- d'attribuer le montant de l'aide susvisée ;
- d'autoriser M. le Président ou à défaut un de ses Vice-présidents, à signer tous documents relatifs à cette opération.

- . **POUR** : 23 (19+4 pouvoirs)

. CONTRE : 0

. ABSTENTIONS : 6 (5+1 pouvoir - Mrs Rémi BOURRET- Denis FERRIER. Bertrand de GANAY. Hubert de GANAY + pouvoir de Mr Pierre de JOUVENCEL. Mme Irène THIBAULT.)

## PROPOSITION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

N°2025-46

### AIDE ÉCONOMIQUE FONDS PARTENARIAL ÉCONOMIE DE PROXIMITÉ « HUILERIE D'AURON »

Par sa délibération 2023-11a du 28/02/2023, la Communauté de communes Le Dunois a adopté le règlement d'intervention du fonds commun Economie de Proximité mis en place par la Région Centre-Val de Loire à destination des entreprises de proximité, dans le but d'accompagner l'économie dans le cadre de la revitalisation des centres-bourgs et des centres-villes en renforçant ainsi l'attractivité des territoires.

L'intérêt de ce fonds partenarial est de mutualiser les moyens humains et financiers des intercommunalités et de la Région, mais également de l'écosystème local et ainsi d'être réactif, souple et en proximité avec les projets des entreprises, qui constituent le tissu économique de nos communes et des emplois non délocalisables.

C'est dans ce cadre et en réponse à la sollicitation adressée par l'entreprise, qu'il est proposé d'attribuer la subvention au titre Fonds Partenarial Economie de Proximité suivante :

Nom de la structure	Nom du représentant	Nature du projet	Montant de la subvention en €uros
HUILERIE D'AURON	CARON Ondine et DION Samuel	- piquetage de la devanture - transpalette, basculeur et servante - parement mural - étiqueteuse - remplisseuse	2 280.00 €

Le Conseil communautaire, vu l'avis de la Commission développement économique en date du 05/06/2025, entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré décide :

- d'attribuer le montant de l'aide susvisée ;
- d'autoriser M. le Président ou à défaut un de ses Vice-présidents, à signer tous documents relatifs à cette opération.

. POUR : 23 (19+4 pouvoirs)

. CONTRE : 0

. ABSTENTIONS : 6 (5+1 pouvoir - Mrs Rémi BOURRET- Denis FERRIER. Bertrand de GANAY. Hubert de GANAY + pouvoir de Mr Pierre de JOUVENCEL. Mme Irène THIBAULT.)

## PROPOSITION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

N°2025-47

**AVIS AU TITRE DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE  
SUR LE PROJET D'INSTALLATION D'UNE CENTRALE AGRIVOLTAÏQUE  
AU SOL D'UNE PUISSANCE DE 48.2 MWc - SUR LES COMMUNES  
DE SAINT-GERMAIN DES BOIS ET SAINT-DENIS DE PALIN**

Le rapporteur expose à l'assemblée le projet d'installation d'une centrale agrivoltaïque au sol d'une puissance de 48.2 MWc - sur les communes de SAINT-GERMAIN-DES-BOIS et SAINT-DENIS-DE-PALIN.

Ce projet fait l'objet d'une demande de permis de construire. Dans le cadre de l'instruction de cette demande, le conseil communautaire doit donner son avis au titre de l'évaluation environnementale, conformément aux dispositions des articles L.122-1 et R.122-7 du Code de l'environnement.

Le Conseil communautaire, entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré :

- N'émet aucune remarque,
- Donne un **AVIS DÉFAVORABLE**.

. **POUR** : 8 (6+2 pouvoirs)

. **CONTRE** : 12 (10+2 pouvoirs - Mmes Patricia BILBAULT. Marie-Claire BRANSARD + pouvoir de Mr Etienne DURAND. Mrs Nicolas CARBOULEC. David CHASSET. Denis FERRIER. Mmes Françoise FOUCHARD + pouvoir de Mme Céline GÉRY. Laurence JANVIER. Angélique NOUAT. Irène THIBAULT. Mr François VINCENT.)

. **ABSTENTIONS** : 9 (8+1 pouvoir - Mrs Rémi BOURRET. Hubert de GANAY + pouvoir de Mr Pierre de JOUVENCHEL. Jean-Marie DELEUZE. Mme Stéphanie FONTAINE. Mrs Michel MORIN. Robert MORISSE. Denis PAJOT. Christian RICHARD.)

N°2025-48

**AVIS AU TITRE DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE  
SUR LE PROJET D'INSTALLATION D'UNE CENTRALE AGRIVOLTAÏQUE  
AU SOL D'UNE PUISSANCE DE 18.1 MWc - SUR LES COMMUNES  
DE SAINT-DENIS DE PALIN ET SAINT-GERMAIN DES BOIS**

Le rapporteur expose à l'assemblée le projet d'installation d'une centrale agrivoltaïque au sol d'une puissance de 18.1 MWc - sur les communes de SAINT-DENIS-DE-PALIN et SAINT-GERMAIN-DES-BOIS.

Ce projet fait l'objet d'une demande de permis de construire. Dans le cadre de l'instruction de cette demande, le conseil communautaire doit donner son avis au titre de l'évaluation environnementale, conformément aux dispositions des articles L.122-1 et R.122-7 du Code de l'environnement.

Le Conseil communautaire, entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré :

- N'émet aucune remarque,
- Donne un **AVIS DÉFAVORABLE**.

↳ **M. Etienne DURAND**, par la voix de **Marie-Claire BRANSARD**, donne la position du conseil municipal de ST GERMAIN-DES-BOIS à ce sujet : non aux grands projets agrivoltaïques, oui à ceux inférieurs à 20 hectares.

. **POUR** : 8 (6+2 pouvoirs)

. **CONTRE** : 12 (10+2 pouvoirs - Mmes Patricia BILBAULT. **Marie-Claire BRANSARD + pouvoir de Mr Etienne DURAND**. Mrs Nicolas CARBOULEC. David CHASSET. Denis FERRIER. Mmes Françoise FOUCHARD + pouvoir de Mme Céline GÉRY. Laurence JANVIER. Angélique NOUAT. Irène THIBAULT. Mr François VINCENT.)

. **ABSTENTIONS** : 9 (8+1 pouvoir - Mrs Rémi BOURRET. Hubert de GANAY + pouvoir de Mr Pierre de JOUVENCEL. Jean-Marie DELEUZE. Mme Stéphanie FONTAINE. Mrs Michel MORIN. Robert MORISSE. Denis PAJOT. Christian RICHARD.)

N°2025-49

**AVIS SUR LES PROJETS ET SUBVENTIONS PROPOSÉES  
AU TITRE DU CRST 2025-2028 DU PAYS BERRY SAINT-AMANDOIS**

M. le Président expose à l'assemblée les projets et subventions proposés au titre du CRST 2025-2028 du Pays Berry Saint-Amandois pour avis avant instruction par les services régionaux.

Les projets et propositions d'attributions de subventions sont les suivants :

➤ Mairie de DUN-SUR-AURON : Travaux de mise en sécurité des espaces extérieurs de la crèche pour un montant de 17 932 € et une subvention de 3 400€

➤ SDE18 : Travaux d'éclairage public à LANTAN pour un montant de 16 882.90 € et une subvention de 5 000€

Le Conseil communautaire, entendu l'exposé de M. le Président et après en avoir délibéré décide :

- de donner un avis favorable aux projets mentionnés ci-dessous :

Bénéficiaire	Projet	Montant dépense	Dépense subventionnable		Taux	Subvention proposée Avis du Conseil communautaire
	<b>Action 21 : Structure de garde et d'accueil de l'enfance</b>					
Mairie de Dun	Travaux de mise en sécurité des espaces extérieurs de la crèche	17 392 €	17 392 €		40 % écrêtés	3 400 € Favorable
	<b>Mesure 14 : Éclairage public</b>					
SDE18	Travaux d'éclairage public à Lantan	22 418,88 €	16 882,90 €		30 %	5 000 € Favorable

## PROPOSITION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

### IV - Questions diverses

Néant.

Fin à 20h00.

Le Secrétaire de séance,  
Gaël BELLEUT.



Le Président,  
Louis COSYNS.



COMMUNAUTE  
DE COMMUNES  
DU DUNOIS

